

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2025

Convocation du 04/12/2025

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angelo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCHE, Muriel WOLKOWIKI.

Excusés : Céline RUBIO, Nathalie SARRAU représentée par Dominique DEBAUX.

Absent : Anthony ALVES DA COSTA.

Désignation du secrétaire de séance : Muriel WOLKOWICKI.

Les conseillers sont invités à signer la feuille de présence à la séance.

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre 2025. Madame le Maire et Marie-Agnès FERNANDEZ, secrétaire de cette même séance, signent le procès-verbal.

Ordre du jour :

- Budget principal 2026 : autorisation d'engagement de dépenses d'investissement
- Budget annexe gîte communal 2026 : autorisation d'engagement de dépenses d'investissement
- Renouvellement du recrutement d'agents vacataires pour la gestion du gîte
- Participation pour le centre de loisirs de La Chapelle de Guinchay : année scolaire 2025-2026
- Remplacement des volets de la mairie :
 - Étude des devis
 - Demande de la dotation de soutien à l'investissement local - DSIL (annule et remplace DE_2025_21)
 - Demande de subvention au titre de l'appel à projets départemental
- Aménagement du Bourgneuf : présentation du scénario
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

BUDGET PRINCIPAL 2026 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DE 2025 32)

Le maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au conseil municipal, avant l'approbation du budget, d'autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Opération	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RAR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts à l'assemblée délibérante (25%)
D20	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €	1 050.00 €
D21	0.00 €	0.00 €	+ 2 200.00 €	2 200.00 €	550.00 €
D23/204	13 000.00 €	70 000.00 €	0.00 €	83 000.00 €	20 750.00 €

Opération 76 ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €	36 000.00 €	9 000.00 €
Opération 80 BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE	100 000.00 €	0.00 €	- 14 600.00 €	85 400.00 €	21 350.00 €
Opération 81 TRAVAUX ÉGLISE	8 000.00 €	0.00 €	+ 4 800.00 €	12 800.00 €	3 200.00 €
Opération 85 TERRAIN DE SPORTS	3 000.00 €	0.00 €	- 400.00 €	2 600.00 €	650.00 €
Opération 88 MATÉRIEL	3 200.00 €	0.00 €	+ 8 000.00 €	11 200.00 €	2 800.00 €
Opération 96 TRANSACTIONS S/TERRAINS NUS	0.00 €	42 500.00 €	0.00 €	42 500.00 €	10 625.00 €
Opération 101 PLAN LOCAL URBANISME	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	1 250.00 €
Opération 104 GARAGE	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	500.00 €
Opération 107 LOGEMENTS COMMUNAUX	21 000.00 €	627.00 €	0.00 €	21 627.00 €	5 406.75 €
Opération 116 BATIMENT WC PUBLICS	0.00 €	3 222.00 €	0.00 €	3 222.00 €	805.50 €
Opération 117 AMÉNAGEMENT PLACES ÉGLISE ET SOUVENIR	9 838.75 €	5 700.00 €	0.00 €	15 538.75 €	3 884.69 €
Opération 118 CIMETIÈRE	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	4 500.00 €
Opération 119 AMÉNAGEMENT BOURGNEUF	98 000.00 €	0.00 €	0.00 €	98 000.00 €	24 500.00 €
TOTAL					110 821.94 €

Montant total maximum des dépenses autorisées : **110 821.94 €**

**LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget principal 2026, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 110 821.94 € répartis comme suit :

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Montant
Opération 76 ENSEMBLE SOCIO-CULTUREL	21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	9 000.00 €
Opération 88 MATÉRIEL	21578	Autre matériel technique	2 000.00 €
Opération 107 LOGEMENTS COMMUNAUX	21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	2 000.00 €
TOTAL			13 000.00 €

BUDGET ANNEXE 2026 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DE 2025 33)

Le maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au conseil municipal, avant l'approbation du budget, d'autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Opération	Crédits votés au BA 2025 (crédits ouverts)	RAR 2024 inscrits au BA 2025 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts à l'assemblée délibérante (25%)
D21	1 188.64 €	0.00 €	0.00 €	1 188.64 €	297.16 €
D23	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	1 250.00 €
TOTAL					1 547.16 €

Montant total maximum des dépenses autorisées : **1 547.16 €**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget annexe 2026, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 1 547.16 € répartis comme suit :

Chapitre / Opération	Article	Libellé	Montant
D21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	250.00 €
D23	2313	Constructions	1 250.00 €
TOTAL			1 500.00 €

RENOUVELLEMENT DU RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES POUR LA GESTION DU GÎTE (DE 2025 34)

VU la délibération DE_2021_60 du 21 décembre 2021,

VU la délibération DE_2024_54 du 17 décembre 2024,

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le recrutement d'agents vacataires pour effectuer des missions pour le bon fonctionnement du gîte (gestion de l'accueil, mise en place des lits, etc.).

Madame le Maire rappelle aux conseillers le principe de la vacation. Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies : recrutement pour exécuter un acte déterminé, recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public, rémunération attachée à l'acte.

Le renouvellement du recrutement de ces agents est valable pendant 1 an à compter du 1er janvier 2026 et prendra acte par arrêté pour chaque mission donnée en fonction des besoins et de la fréquence des locations.

Il est proposé aux membres du conseil municipal que chaque vacation sur l'année 2026 soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13.50 € (13.15 € en 2025).

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à renouveler le recrutement d'agents vacataires pour la durée de 1 an à compter du 1er janvier 2026,

FIXE la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13.50 €, **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

PARTICIPATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY : ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 (DE 2025 35)

Pour rappel, la commune de La Chapelle de Guinchay est autorisée à facturer chaque mois à la commune de Chânes un forfait de 12.00 € par jour et par enfant pour leurs familles qui utilisent les services d'accueil de loisirs et périscolaire du mercredi.

En contrepartie, la commune de La Chapelle de Guinchay s'engage à accueillir l'ensemble de ces familles et à les rendre prioritaires pour les inscriptions face aux collectivités non-signataires de cette convention, dans la limite des places disponibles.

La présente convention est établie pour une durée d'un an et sera prolongée par tacite reconduction.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner suite à cette convention avec La Commune de La Chapelle de Guinchay, **DÉCIDE** de maintenir le montant de la participation au centre de loisirs de La Chapelle de Guinchay pour l'année 2025-2026 s'élevant à 12.00 € par jour de présence d'un enfant chânois,

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

CHARGE la Maire de procéder aux formalités (convention, etc.).

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : ÉTUDE DES DEVIS

Pour rappel, ce point avait déjà été abordé lors de la séance du conseil municipal du 26 août 2025 mais tous les conseillers n'étaient pas d'accord sur le choix matériel et esthétique.

Travaux de la mairie :

- Remplacement de 11 fenêtres :
 - o Pose de menuiseries extérieures en PVC - couleur beige
 - o Vitrage avec gaz
 - o Performance d'isolation thermique
 - ⇒ 15 826.42 € TTC
- Remplacement des volets - plusieurs propositions :
 - o Volets roulants avec manœuvre électrique, alimentation solaire et commande radio - couleur ivoire : 9 835.04 € TTC
 - o Volets battants PVC à lames ajourées - couleur beige : 15 002.80 € TTC
 - o Volets battants aluminium à lames ajourées - couleur beige : 21 418.98 € TTC
 - o Volets battants pleins en composite imitation lames verticales - couleur beige : 17 923.48 € TTC

Il est nécessaire de procéder à un vote pour le choix des volets. 4 conseillers votent pour les volets battants en composite, 6 conseillers votent pour les volets roulants.

Travaux de l'école :

- Salles 1 et 2 : Remplacement de 6 fenêtres pour pose de menuiseries extérieures isolantes en aluminium couleur beige et pose de volets roulants avec commande électrique et alimentation solaire couleur ivoire : 26 510.36 € TTC
- Salle 3 : Remplacement de 2 fenêtres pour pose de menuiseries extérieures isolantes en PVC couleur beige et remplacement d'une porte à 2 vantaux en aluminium et vitrage isolant : 12 427.49 € TTC

Travaux de la salle polyvalente :

- Remplacement de 4 fenêtres pour des menuiseries extérieures à 2 vantaux en aluminium à rupture thermique couleur beige et remplacement d'un châssis fixe en aluminium avec imposte abattant couleur beige : 30 594.40 € TTC
- Pose de 13 stores occultants enroulables gris anthracite avec manœuvre électrique à alimentation solaire et commande radio : 13 766.65 € TTC

Travaux de la salle du foyer club et de la salle de réunion :

- Remplacement de 2 châssis fixes en PVC couleur beige et de 3 volets roulants en aluminium couleur ivoire : 2 769.17 € TTC

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DE 2025 36)

La commune prévoit une rénovation énergétique des bâtiments communaux en remplaçant les fenêtres, les volets et les stores du bâtiment mairie-école et de l'ensemble socio-culturel.

Coût global prévisionnel H.T. du projet : 93 107.54 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière à la préfecture au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) s'élevant à 27 932.26 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 30% du montant H.T.,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier et de signer tous les documents afférents.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS DÉPARTEMENTAL (DE 2025 37)

La commune prévoit une rénovation énergétique des bâtiments communaux en remplaçant les fenêtres, les volets et les stores du bâtiment mairie-école et de l'ensemble socio-culturel.

Coût global prévisionnel H.T. du projet : 93 107.54 €

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du conseil départemental.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière du conseil départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

AMÉNAGEMENT DU BOURGNEUF : PRÉSENTATION DU SCÉNARIO

Philippe GENETIER prend la parole afin de présenter le scénario de INGEPRO.

Pour rappel, un projet est en cours avec INGEPRO pour le réaménagement des abords de la rue du Bourgneuf (route départementale). Le secteur défini intègre l'ensemble de la rue, du croisement avec la rue de la Cour des Bois (RD 209) jusqu'au 60 route de Leynes (RD 31).

Actuellement, cette voie est une route à double sens de circulation limitée à 50km/h sur la partie Est puis à 30km/h en amont du plateau traversant.

Le trottoir existant n'est pas sécurisé et aucun cheminement piéton clairement défini n'est présent sur le périmètre d'étude alors que celui-ci est fréquemment occupé par des véhicules stationnés de part et d'autre de la route.

Orientations d'aménagement sur la tranche Est (côté croisement avec la route de la Cour des Bois) :

- Sécurisation du carrefour entre la rue des Barbiers (RD209) et la rue du Bourgneuf (RD31)
- Création de stationnements le long de la rue du Bourgneuf (18 places)
- Création d'une trame piétonne continue
- Création de traversées piétonnes
- Sauvegarde du calibrage de la voirie existante

Orientations d'aménagement sur la tranche Ouest (côté route de Leynes et croisement) :

- Création d'écluses pour réduire la vitesse des usagers et créer du stationnement
- Sécurisation de la zone de l'arrêt de bus (attente + descente)
- Création d'un abri bus (non nécessaire car déjà existant)

Le montant total de ce projet s'élève à 226 970.00 € H.T. (travaux et études compris).

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

- Le conseil des jeunes avait pour projet la plantation d'arbres et d'arbustes sur la commune mais aucun crédit n'avait été prévu au budget pour cette dépense. Un virement de crédit a donc été effectué comme suit :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES
2031 - 85	Frais d'études - Terrains de sports	- 400.00
2128 - 00	Autres agencements et aménagements	+ 400.00
	TOTAL :	0.00

RÉUNIONS DU MOIS

Lundi 03/11/2025 :

- Le conseil départemental a invité les Centres de Première Intervention (CPI) et les communes concernées afin de présenter la mise en place d'une convention cadre avec le SDIS. Cette convention vise à rendre les missions des CPI plus précises : par rapport à leur matériel et leurs formations, les CPI devront faire un choix de spécialisation entre l'incendie et le secours à la personne.

Concernant le CPI de Chânes, la commune s'interroge sur sa pérennité. Le CPI n'est composé plus que de 5 sapeurs-pompiers volontaires et seul David JAFFRE, agent de la commune, est disponible pour intervenir en journée. Le maire et les adjoints prévoient de rencontrer David JAFFRE lundi 15 décembre afin de faire un point.

Mardi 04/11/2025 :

- Conseil d'école à Leynes :

- Les effectifs pour l'année 2025 sont de 115 élèves répartis comme suit : 10 petite section, 17 moyenne section, 18 grande section, 12 CP, 17 CE1, 10 CE2, 13 CM1, 18 CM2.
- Les prévisions pour l'année 2026 sont de 105 élèves : les 18 CM2 partent au collège et 8 petite section arrivent (4 enfants chânois).

Mercredi 05/11/2025 :

- Réunion au SIVOM pour ouverture des plis du marché voirie 2026 : c'est la société EIFFAGE qui a été retenue pour un montant total de 64 864.00 €.

Jeudi 06/11/2025 :

- Comité syndical du Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais : un point a été fait sur le déploiement de la télérélève pour chaque commune. La commune de Chânes est à 98% de déploiement réalisé.

Vendredi 07/11/2025 :

- Assemblée générale de la FNACA à Saint Amour Bellevue : C'est Dominique, deuxième adjointe, qui a représenté la commune. Cette année, pour leur 60^{ème} anniversaire, ils ont maintenu leur vente de calendriers et leur cérémonie du 19 mars. Ils sont également à la recherche d'un nouveau trésorier.
- Assemblée générale de l'AMSL + Salon des Maires à Charolles

Mercredi 12/11/2025 :

- Réunion mensuelle du CJC : préparation des plantations et de l'opération de collecte de Noël

Lundi 17/11/2025 :

- Bingo du code de la route : 35 administrés ont participé.

Mardi 25/11/2025 :

- Réunion à Davayé avec le service Pôle Habitat de MBA afin de préparer le troisième plan local de l'habitat courant la période future 2027-2030
- Réunion au collège Schuman avec l'inspectrice des services départementaux de l'Éducation Nationale : effectifs en grande baisse sur les prochaines années. Cette baisse est à l'échelle nationale.

Mercredi 26/11/2025 :

- Conférence des maires de MBA

Mardi 02/12/2025 :

- Comité syndical du PETR : pas le quorum - reporté au 15/12/2025

Mercredi 03/12/2025 :

- Conseil syndical du SIVOM :

- Les vœux auront lieu le lundi 19 janvier 2026 à Pruzilly
- La participation financière de la commune de Chânes pour l'année 2025 s'élève à 91 127.00 €. Ce montant comprend les travaux voirie, la partie scolaire, le personnel technique, les emprunts et intérêts.

Jeudi 04/12/2025 :

- Assemblée générale de l'Ami'kale des Pissenlits : C'est Dominique, deuxième adjointe, qui a représenté la commune.

- Élection d'un nouveau bureau : Christian PIN (président), Lorette CLEMENT (trésorière) et Pascal MIGNOT (secrétaire).
- Membres de l'association : deux personnes ont donné leur démission (dont Catherine GENEVOIS, présidente jusqu'à ce jour) et trois nouvelles personnes intègrent l'association.

- Conseil communautaire de MBA à La Chapelle de Guinchay

Samedi 06/12/2025 :

- Repas du CCAS

Mardi 09/12/2025 :

- RDV avec M. VINCENT, responsable du service ADS de MBA :

- Dossier de permis de construire de M. GUILLIN : celui-ci avait été refusé par le service instructeur pour la surface des annexes prévus supérieure à la surface maximale présentée dans le PLU de la commune. Ce point étant litigieux dans la rédaction du PLU, la jurisprudence tend à une interprétation favorable pour les pétitionnaires. Aussi, M. VINCENT invite la commune à donner un avis favorable et un accord pour les travaux sollicités.
- Cuve « Air Liquide » sur la propriété de la SOBEMAB : un administré, voisin de la société, exprime une nuisance visuelle à cause de cette cuve. M. VINCENT informe que ce litige n'est pas de l'urbanisme mais du code civil.
- Muriel WOLKOWIKI avait fait une demande auprès de la commune pour l'aménagement d'une aire de camping-cars. Le maire l'informe qu'au vu du PLU et de l'entretien avec M. VINCENT, cet aménagement n'est pour le moment pas possible.
- Point sur la révision du PLU : La délibération est à transmettre au service logement de MBA, au PETR et à la DDT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La commune renouvelle sa participation à l'opération sapins pour 2025-2026. Le maire rappelle que cette opération consiste à récupérer les sapins des habitants après les fêtes afin de les broyer. Cette collecte aura lieu sur le parking Devoluet du 3 au 16 janvier 2026. Le broyat récolté sera mis gratuitement à disposition des habitants le mercredi 28 janvier 2026 à la déchetterie de Vinzelles.
- Les conseillers valident la carte de vœux créée par la secrétaire de mairie. Celle-ci sera transmise et communiquée dans les prochains jours.
- Pour rappel, une administrée avait fait une demande auprès de la commune afin d'occuper une salle pour l'organisation de cours de yoga et de méditation. Lors d'une conversation téléphonique, l'organisatrice a confirmé que cette activité serait pratiquée à titre privé et non sous l'égide d'une association existante ou créée. Aussi, il a été convenu de procéder à la signature d'un contrat de location comme pour un particulier avec transmission d'une attestation de responsabilité civile. Pour ce nouveau type de contrat, il est nécessaire de mettre en place un tarif spécifique regroupant l'occupation de la salle de danse et la

consommation d'électricité (le relevé de compteur ne pourra pas être effectué avant et après chaque cours). Les conseillers se mettent d'accord sur un tarif de 5.00 €/jour. Ce point sera à délibérer lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Le petit marché hebdomadaire de Chânes satisfait les marchands et les habitants. La mairie a prévu de délivrer à chaque marchand un arrêté pour autorisation de stationner.
- Un riverain a constaté une vitesse excessive sur la route des Beaujolais malgré les travaux d'aménagement et de sécurisation. Il est prévu de remettre en place un radar pédagogique.
- Le week-end dernier, dans la nuit de samedi à dimanche, une voiture est rentrée dans la barrière de sécurité à l'entrée de l'école. Suite à la plainte déposée en gendarmerie, le responsable s'est présenté en mairie. Nous devons nous renseigner auprès du fournisseur concernant le prix pour le remplacement de cette barrière.
- Marie-Agnès FERNANDEZ a constaté que, suite à l'enfouissement des réseaux de la route des Préaux, la remise en état de l'accès d'un riverain n'a pas été effectuée par l'intervenant. Des renseignements supplémentaires seront demandés aux agents techniques et au SIVOM.
- Ingrid remercie la secrétaire de mairie et les agents techniques pour leur réactivité et leur efficacité.

La séance est levée à 21h30.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

Nom	Fonction	Signature
Brigitte DARMEDRU	Maire	
Muriel WOLKOWICKI	Secrétaire de séance	